

**REPONSE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER  
MINISTRE A LA QUESTION ORALE AVEC DEBAT  
DU SENATEUR BAKOMITO GAMBU JEAN  
SUR LA GESTION DU COVID-19**

**Kinshasa, 21 mai 2020**

**Honorable Président du Sénat,**

**Honorables Membres du Bureau du Sénat,**

**Honorables Sénateurs,**

En date du 06 mai 2020, j'ai été invité à répondre à une question d'actualité à l'Assemblée nationale sur la même problématique qui fait aujourd'hui l'objet de la question orale avec débat du Sénateur Jean BAKOMITO GAMBU. La question concerne la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 ainsi que des conséquences socio-économiques qui en découlent.

Cela démontre à suffisance tout l'intérêt que nos parlementaires, qu'ils soient de la Chambre basse ou de la Chambre haute, accordent à la marche de notre Nation en ce moment difficile que traverse notre pays aussi bien d'ailleurs le monde entier.

La crise sanitaire à laquelle nous faisons face est en effet planétaire. En l'espace de seulement quelques semaines, le virus mortel a réussi à envahir tous les pays du monde en y causant des centaines et des milliers de morts.

En ce qui concerne notre pays, plus de mille personnes ont été victimes de la pandémie. Certains n'y ont pas survécu laissant derrière eux des familles éplorées.

Avec l'autorisation du Bureau, puissions-nous, Honorables Sénateurs, observer un instant de silence en leur mémoire mais aussi, en même temps, en la mémoire de celles et ceux de nos compatriotes qui ont été fauchés par la mort pour plusieurs autres raisons tout autant effroyables comme les inondations, les massacres et autres tueries survenues ci et là.

Je vous en remercie.

**Honorable Président du Sénat,**

**Honorables Sénateurs,**

S'il est un devoir que cette pandémie a réussi à imposer à chaque être humain, c'est, à mon sens, le devoir de l'humilité. L'humilité dans la définition et la compréhension de la nature du virus, l'humilité dans la recherche des solutions pour faire face à la pandémie elle-même et, enfin, l'humilité dans la prise des décisions devant permettre au pays d'entrer progressivement dans le processus d'une reprise de la vie normale.

C'est dans cet esprit d'humilité que je vais essayer de répondre à la question orale qui m'a été adressée relativement à l'efficacité d'une part de l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement face à la pandémie du COVID-19 et, d'autre part, des mécanismes envisagés pour sauver la situation socio-économique du pays.

S'agissant du premier volet de l'interrogation de l'Honorable Jean BAKOMITO GAMBU, je m'en vais rappeler rapidement la chronologie des événements pour mieux situer le bien-fondé de la stratégie de riposte mise en place dès les premières mesures annoncées par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, dans son message à la nation du 18 mars 2020, mesures qui ont été complétées lors de son second message du 24 mars 2020.

Par la même occasion, je vais aussi évoquer le rôle des différentes institutions de gouvernance qui sont nées de la nécessité d'assurer la coordination des actions à mener contre la pandémie du COVID-19, et indiquer l'étendue des moyens financiers engagés à ce jour ainsi que ceux attendus dans les mois à venir.

## **Honorables Sénateurs,**

Comme vous le savez sans doute, la maladie liée au nouveau coronavirus ou COVID-19 s'est déclarée en Chine au mois de décembre 2019, avec comme épicode la ville de Wuhan. Très rapidement, elle a gagné la quasi-totalité des pays du monde avec une telle virulence qui lui a valu d'être déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé, le 11 mars 2020.

Dans notre pays, le premier cas de COVID-19, confirmé à Kinshasa le 10 mars 2020, est d'origine importée. Malheureusement, sous l'effet de contaminations locales successives, la spirale de la comptabilité macabre qui s'est engagée depuis le début de l'épidémie, situe aujourd'hui le total à 1.835 cas (dont 1.834 cas confirmés et 1 cas probable) et 61 décès. Parmi les cas confirmés, les provinces touchées sont les suivantes :

- Kinshasa : 1.691 cas
- Kongo-Central : 108 cas
- Nord-Kivu : 15 cas
- Haut-Katanga : 13 cas
- Sud-Kivu : 4 cas
- Ituri : 2 cas
- Kwilu : 1 cas

Cependant, on note 303 personnes guéries et 1.135 patients en bonne évolution.

S'agissant d'une épidémie importée qui présentait visiblement des risques d'une contamination massive, la stratégie de riposte adoptée au départ fut celle de suspendre, dès le 20 mars 2020, tous les vols en provenance des pays à risque et des pays de transit. Seuls les avions et les navires cargos et autres moyens de transport frets restaient autorisés à accéder au territoire national.

A leur arrivée aux frontières nationales, tous les passagers étaient soumis à l'obligation de lavage des mains et au prélèvement de la température corporelle. Les personnes suspectées étaient mises en quarantaine de 14 jours.

Dans le but d'éviter la propagation de cette pandémie sur le reste du pays, il a été décidé de soumettre systématiquement aux mesures de contrôle sanitaire, toutes les personnes en partance de Kinshasa vers les différentes provinces. Au plan local, tous rassemblements, réunions, célébrations, de plus de 20 personnes ont été interdits sur les lieux publics en dehors du domicile familial.

Comme chacun le sait, ces mesures restrictives ont été étendues jusqu'à la fermeture des écoles, des universités, des instituts

supérieurs officiels et privés sur le territoire national pour une durée de 4 semaines.

Dans son deuxième message à la nation du 24 mars 2020, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, en prévision du confinement de toute la Ville de Kinshasa, décrétait l'interdiction de tous les voyages et les vols entre Kinshasa et les provinces, à l'exception des moyens de transport du fret. Un service minimum a été institué au sein du Gouvernement et des institutions. Finalement, c'est le confinement de la seule Commune de la Gombe qui s'en est suivi à Kinshasa.

Au regard de la gravité de la situation, les mesures annoncées sur le territoire national aux plans sécuritaire, sanitaire, économique et de l'exercice de la liberté ont été consacrées dans l'ordonnance n°20/014 du 24 mars 2020 portant proclamation de l'état d'urgence pour une durée de 30 jours, avec possibilité de prorogation pour des périodes successives de quinze jours.

Le cours des événements obligeant, cet état d'urgence a été prorogé de quinze jours successivement au terme de l'ordonnance n° 20/028 du 23 avril 2020 et de l'ordonnance n°20/002 du 07 mai 2020.

Certes, le lavement fréquent des mains et le respect strict des gestes barrières s'imposent à chacun de nous. Dès le départ, votre Gouvernement s'est inscrit dans une approche endogène en privilégiant les solutions les plus adaptées possibles à notre environnement économique et à notre contexte socio-culturel.

Ainsi, il aurait été tout à fait illusoire d'étendre le confinement à l'ensemble de la ville de Kinshasa et encore moins à tout le territoire national.

Les mesures complémentaires prises en date du 23 avril 2020, pour faire face au COVID-19, consacrent le port obligatoire des masques dans tous les lieux publics jusqu'à la déclaration de la fin de l'épidémie de COVID-19 ainsi que le déconfinement progressif, par zone de santé, en fonction du rapport du Secrétariat Technique Multisectoriel de la Riposte contre cette pandémie.

### **Honorables Sénateurs,**

Permettez-moi maintenant d'évoquer les aspects relatifs à la gouvernance de la lutte contre le COVID-19 dans notre pays.

Eu égard à la gravité de la crise, à la densité et la nature plurielle de ses effets, un modèle d'organisation institutionnelle de la riposte à la pandémie a été mis en place avec trois principaux pôles, à savoir :



- 1) La « Task Force » au sein du Cabinet du Président de la République ;
- 2) Le Comité multisectoriel de riposte dirigé par le Premier Ministre et dont le Secrétariat est assuré par le Ministre de la Santé ;
- 3) Le Secrétariat technique de la riposte confié au Professeur Docteur Jean-Jacques MUYEMBE TAMFUM.

Le rôle de la « Task Force » est de tenir le Président de la République informé de l'évolution de la situation et de la collaboration entre le Comité multisectoriel du Gouvernement et le Secrétariat technique de la riposte. Ce dernier a pour objet d'éclairer les choix de l'Exécutif dans la gestion de la crise sanitaire provoquée par le COVID-19 et de lui donner des avis sur les mesures à prendre en vertu de la situation d'urgence. Il comporte en son sein huit commissions relatives à la surveillance, la prise en charge clinique, le laboratoire, la prise en charge psychologique, la prévention et le contrôle de l'infection, la communication, la logistique et la sécurité. Le Secrétariat Général à la Santé, les représentants des partenaires techniques et financiers ainsi que les représentants de la société civile participent aussi dans l'action du Secrétariat technique.

Quant au Comité multisectoriel de riposte, son rôle consiste à donner des orientations pour une meilleure coordination des activités de riposte. Il comprend la quasi-totalité des ministères qui participent, chacun dans les limites de ses attributions, à la lutte historique contre le COVID-19.

Depuis sa mise en place, le Secrétariat Technique chargé de la riposte a réalisé plusieurs activités. La première des activités a été la définition de la stratégie de lutte contre le COVID-19. Cette activité est ancrée dans la zone de santé. L'objectif étant d'intégrer de manière effective la lutte dans le système de santé et de placer toutes les interventions de lutte sous la conduite de la zone de santé avec l'accompagnement du niveau provincial et central.

D'autres activités réalisées par les commissions sont notamment : l'élaboration du Guide de prise en charge ; l'élaboration des protocoles thérapeutiques de prise en charge ; l'élaboration du plan d'action de la commission prise en charge clinique.

C'est sur la base des avis scientifiques du Secrétariat technique, et des rapports administratifs du Gouverneur de la

ville province de Kinshasa, que le Gouvernement avait décidé du confinement de la zone de santé de la commune de la Gombe.

Durant ce confinement, sur fond d'un suivi systématique et rigoureux, plusieurs opérations ont été réalisées autour des cas confirmés, notamment le listage des contacts, le prélèvement des échantillons autour des contacts, la sensibilisation, la décontamination des ménages et des lieux publics, le dépistage des passagers aux différents points de contrôle.

La commission surveillance est en charge de la détection des cas, la validation des alertes et du suivi des contacts. Elle présente la situation épidémiologique journalière et renseigne sur les nouveaux cas, ainsi que les cas suspects, les cas actifs, les cas guéris et les décès.

S'inspirant de plusieurs flambées épidémiques qui l'ont frappé, notre pays dispose d'un Plan de Préparation et de Riposte contre l'épidémie au COVID-19 élaboré avec l'appui des partenaires pour des actions d'un coût global de 135 millions de dollars américains.

Ce Plan s'articule autour de neuf (9) objectifs suivants :

- Renforcer la gouvernance ;

- Organiser les structures de prise en charge des malades covid-19 ;
- Renforcer les capacités de diagnostic et de laboratoire ;
- Renforcer les capacités de surveillance et d'investigation des cas ;
- Améliorer la prévention et le contrôle des infections dans toutes les structures de santé et dans la communauté ;
- Renforcer la communication sur les risques et l'engagement communautaire ;
- Renforcer le système logistique d'urgence de covid-19 ;
- Assurer la prise en charge psychosociale et nutritionnelle ;
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation sociale ou physique.

S'agissant particulièrement de la prise en charge médicale, le Gouvernement a entrepris de concentrer l'action sur une dizaine de structures sanitaires.

Il s'agit des hôpitaux suivants : Clinique Ngaliema, Clinique Kinois, Hôpital du Cinquantenaire, Hôpital Sino- Congolais de Ndjili, Centre Médical Vijana, Centre Médical de Monkole, HJ Hospital, Centre Médical de Kinshasa, Hôpital St Joseph, Cliniques Universitaires de Kinshasa. Ces formations sanitaires constituent, depuis, le cœur de notre stratégie de prise en

charge. C'est pourquoi, ces hôpitaux continuent de bénéficier des soutiens financiers et logistiques de votre Gouvernement, pour une bonne prise en charge des malades.

Plus de 500 lits, des tonnes des médicaments correspondant au protocole validé par la Commission de prise en charge, des matériels de protection, commandés par le Gouvernement, ont été remis aux hôpitaux sélectionnés. De la même manière, des équipements et appareils médicaux pour la prise en charge des cas ont été mis à la disposition de ces hôpitaux.

A ce jour, le Gouvernement a déjà décaissé, pour le compte de la riposte contre le COVID-19, une somme de 18,7 milliards de francs congolais, soit 10,7 millions de dollars américains.

Concernant les prévisions en matière de financement des dépenses COVID-19, il est retenu dans le plan de trésorerie du Gouvernement pour le deuxième trimestre 2020, un montant de 231,3 milliards de francs congolais, soit 132,2 millions de dollars américains à raison de 121,1 millions de dollars sur ressources extérieures et 11 millions de dollars sur ressources propres.

Les ressources extérieures proviennent d'une quotité de la facilité de financement de 363 millions de dollars américains accordés

par le Fonds Monétaire International au titre d'appui à la balance des paiements, convertis en appui budgétaire.

Les principaux axes d'intervention visés par le montant de 231,3 milliards de FC concernent :

- les opérations strictement sanitaires pour un import de 185,3 milliards de FC, soit 105,9 millions de dollars américains;
- les opérations sécuritaires dans le cadre des mesures de confinement et d'isolement pour un import de 31 milliards de FC, soit 17,7 millions de dollars américains;
- les opérations humanitaires connexes pour un montant de 15 milliards de FC, soit l'équivalent de 8,6 millions de dollars américains.

Les interventions sanitaires concernent la réfection et la construction, le cas échéant, des hôpitaux, l'acquisition des médicaments et équipements ad hoc comme les détecteurs dans le cadre de dépistage de la maladie, les respirateurs dans le cadre de traitement, la formation du personnel médical, le financement de la pharmacopée locale.

Par ailleurs, la Banque Mondiale s'est engagée pour des interventions de de l'ordre de 47,3 millions de dollars américains dont le décaissement pourra intervenir à partir du troisième

trimestre de cette année, dès ratification de l'accord de crédit par le Parlement.

**Honorables Sénateurs,**

Si nos actions dans la riposte à la pandémie du COVID-19 semblent concentrées sur la capitale Kinshasa, je voudrais vous rassurer que votre Gouvernement n'a rien négligé quant à la gestion de la problématique au niveau des provinces où vit l'écrasante majorité de nos compatriotes.

Chaque province est actuellement prise en charge par un Comité provincial de coordination présidé par le Gouverneur de province et assisté du Ministre provincial en charge de la Santé et du Chef de Division Provinciale de la Santé.

Chaque province dispose aujourd'hui d'un plan provincial de riposte, grâce à l'appui du Gouvernement et d'un protocole national de traitement COVID-19.

En vue de relever les défis qui se posent dans la prise en charge des malades, votre Gouvernement s'attèle à renforcer les hôpitaux dédiés au COVID-19 en équipements de protection et en divers appareils médicaux tels les respirateurs et les appareils de radiologie. Des efforts sont également engagés pour

l'approvisionnement en médicaments non seulement pour la prise en charge de COVID-19 mais aussi pour les comorbidités comme l'hypertension artérielle, le diabète, l'asthme, ainsi que les autres maladies respiratoires et cardiaques.

Nous travaillons déjà sur les possibilités de décentralisation des moyens de diagnostic et de dépistage.

Le Gouvernement envisage la confection de 15 millions de masques de protection individuelle à distribuer aux populations. De même, il entrevoit le recrutement de 4.000 relais communautaires en vue d'assurer la communication de proximité.

Votre Gouvernement a levé l'option d'accompagner le personnel soignant engagé dans la lutte contre le COVID-19. A la suite du dysfonctionnement constaté dans ce domaine, le Gouvernement de la République a mis en place un mécanisme pour prendre en charge ces coûts récurrents afin que le paiement s'effectue de façon régulière et sans entrave.



**Honorable Président du Sénat,**

**Honorables Membres du Bureau du Sénat,**

**Honorables Sénateurs,**

J'en arrive maintenant au deuxième volet de la question du Sénateur BAKOMITO, en l'occurrence, les mécanismes envisagés par le Gouvernement pour sauver la situation socio-économique du pays.

Ainsi que chacun peut imaginer, cette crise sanitaire sans précédent a un impact direct à la fois sur la santé des hommes et des femmes et sur la santé de l'économie elle-même qu'il importe de juguler.

S'agissant de l'atténuation des effets négatifs de la pandémie du COVID-19 sur l'économie nationale, le Gouvernement a pris une quarantaine de mesures exceptionnelles, à échéance immédiate, destinées à soutenir l'offre, à éviter la faillite des entreprises, à préserver le pouvoir d'achat des ménages et, par ricochet, le bien-être de la population.

Parmi les mesures phares, il sied de citer :

*1) Pour soutenir l'offre des produits de première nécessité*

- L'exonération de tous impôts, droits, taxes et redevances sur l'importation et la vente des intrants et produits pharmaceutiques ainsi que sur les matériels et équipements médicaux liés à la pandémie pendant une période de six mois ;
- La suspension, durant trois mois, du paiement de l'impôt sur le revenu locatif à charge des entreprises ;
- Le soutien, pour la relance des activités, au moyen d'un financement concessionnel du FPI ;
- La levée des barrières policières et postes de contrôle, à l'intérieur du territoire, sur les voies d'acheminement des produits de première nécessité ;

*2) Pour soutenir la demande des produits de première nécessité*

- L'octroi, durant une période de deux mois, de la fourniture d'eau et d'électricité à titre gratuit aux ménages, aux hôpitaux ainsi qu'aux Micro Petites et Moyennes Entreprises frappées par la crise ;

- L'interdiction du déguerpissement des locataires n'ayant pas pu honorer leurs engagements uniquement de la période de mars à juin 2020 ;
- La suspension, durant une période de trois mois, de la perception de la TVA à l'importation, sur la production et la vente des produits de consommation de masse.

En cette période de crise sanitaire et économique, les dépenses publiques sont forcément appelées à s'accroître, dictées d'un côté par les besoins de détecter et de prendre convenablement en charge les personnes affectées par la maladie à coronavirus et, de l'autre côté, par la nécessité de soutenir l'activité économique qui est sous la menace d'une forte contraction.

Dans ce contexte, face à la précarité du rythme de mobilisation des recettes publiques, votre Gouvernement n'a d'autre choix que de réduire le train de vie de l'État. Dans cette perspective, il s'attèle déjà à l'élaboration d'un Collectif budgétaire en vue de présenter incessamment au Parlement la loi de finances rectificative pour l'exercice 2020.

En vue de faire face au spectre de la récession économique qui se profile à l'horizon, le Gouvernement a entrepris également l'élaboration d'un Programme multisectoriel d'urgence

d'atténuation des effets du COVID-19 qui s'articule autour de trois axes prioritaires, à savoir :

- 1) La riposte, la surveillance au Covid-19 et le renforcement du système de santé à travers un projet holistique et efficace de prise en charge de la maladie ;
- 2) Le soutien à la stabilité macroéconomique et à la relance de l'économie à travers la mise en œuvre des mesures d'appui aux activités économiques indispensables et susceptibles d'atténuer le choc dû à la pandémie, d'encadrer les secteurs productifs ; et
- 3) L'atténuation de risques et le soutien aux populations à travers des mesures et actions devant répondre aux besoins minima des populations pendant la période de crise.

Enfin, en collaboration avec le Secrétariat Technique de la riposte, votre Gouvernement se penche sur les modalités d'un déconfinement progressif et géographique, en vue de permettre à l'activité de reprendre, tout en continuant à faire observer les mesures sanitaires.

**Honorable Président du Sénat,**

**Honorables Membres du Bureau du Sénat,**

**Honorables Sénateurs,**

Plus le temps passe, plus nous découvrons davantage d'informations sur le fonctionnement du singulier virus. Et ces découvertes nous permettent, comme partout ailleurs, d'adapter nos stratégies sectorielles et nos décisions.

A l'instar d'autres pays du monde, au fur et à mesure des observations et des expériences cliniques, notre système de prise en charge a beaucoup évolué dans ses aspects thérapeutiques en termes de protocole.

Le résultat est là : si au début de la crise le taux de mortalité se situait autour de 10 % parfois 11 %, depuis le 10 mai dernier, ce taux est en dessous de 4 %, soit 3,7 % pour être précis.

Grâce à l'implication des leaders communautaires et d'opinion, la majorité de nos populations consent à pratiquer les mesures d'hygiène. Hélas ! Nous assistons à une montée de la désinformation et de l'intoxication distillée par certaines chaînes de télévision opérant à Kinshasa, ce qui a entraîné la

multiplication des agressions et même des séquestrations à l'endroit des équipes de riposte contre le COVID-19.

C'est ici l'occasion pour moi de demander aux Congolaises et aux Congolais d'observer strictement les gestes barrières désormais connus de tous, et de respecter les mesures de sécurité sanitaire qui ont été prises par l'Etat. Le Gouvernement veillera, de toute façon, à leur stricte observance.

Le relâchement qui s'observe çà et là est une attitude dangereuse qui pourrait entraîner notre pays vers une véritable catastrophe humanitaire.

Faut-il encore rappeler que la lutte actuelle a pris désormais la dimension patriotique de la défense de la cause nationale. La crise interroge le sens historique et politique de notre communauté de destin. Ces instants dramatiques, loin d'affaiblir notre volonté historique du vivre-ensemble, devraient, au contraire, raffermir nos liens fraternels.

**Honorable Président du Sénat,**

**Honorables Membres du Bureau du Sénat,**

**Honorables Sénateurs,**

Pour finir, je voudrais, au nom de tout le Gouvernement et de toute la nation, rendre un vibrant hommage aux personnels soignants des quatre coins de notre pays, particulièrement à ceux qui sont à pied d'œuvre auprès des malades du COVID-19.

Il en est de même de tous les agents des services publics, de tous les éléments de nos Forces armées et de la Police Nationale, préposés aux nombreuses tâches imposées par la crise sanitaire. Ils font tous un travail remarquable. Le même hommage est rendu aux scientifiques congolais, qui font montre d'une grande détermination dans la recherche des voies et moyens.

En tant que Premier Ministre, Chef du Gouvernement, je coordonne l'action gouvernementale. Je me suis présenté devant votre Auguste Assemblée accompagné des Membres du Gouvernement suivants :

- Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières ;
- Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget ;

- Madame la Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan ;
- Monsieur le Ministre des Finances ;
- Madame la Ministre de l'Économie Nationale ;
- Monsieur le Ministre du Commerce Extérieur ;
- Monsieur le Ministre de la Santé ;
- Monsieur le Ministre des Relations avec le Parlement ;
- Madame le Ministre près le Premier Ministre

Il m'est agréable de signaler également la présence du Coordonnateur du Secrétariat Technique de Riposte et du Gouverneur de la Banque Centrale du Congo.

Que Dieu protège notre peuple et qu'il bénisse notre pays, la République Démocratique du Congo.

Je vous remercie.